



## PREFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction de la Légalité

Limoges, le

27 JUIN 2017

Bureau des procédures environnementale et de l'utilité publique

Affaire suivie par G.Bertrand-Mapataud  
Tél. 05 55 44 19 41

Mél : genevieve.bertrand-mapataud@haute-vienne.gouv.fr

### Extrait de l'avis de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)

Lors de sa réunion du 22 juin 2017, la commission départementale d'aménagement commercial a émis un avis défavorable à la demande de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale déposée par la Société en nom collectif IMMO MOUSQUETAIRES CENTRE OUEST, dont le siège social est situé 11 allée des Mousquetaires – Parc de Tréville- à BONDOUFLE (91070) représentée par M. Pierre LEBLANC, directeur général, en vue de procéder à la création d'un ensemble commercial de 5 792 m<sup>2</sup> comprenant un magasin alimentaire à l'enseigne INTERMARCHE d'une surface de vente de 3 000 m<sup>2</sup>, un « drive » INTERMARCHE avec 2 pistes de ravitaillement, une surface dédiée à la préparation des commandes de 149,66 m<sup>2</sup> et une surface de 36 m<sup>2</sup> dédiée à l'emport des marchandises, deux moyennes surfaces spécialisées (secteur 2 ) de 1396 m<sup>2</sup> chacune. Ce projet est situé avenue Adrien Pressemane à Panazol ;

Le texte intégral de cet avis est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Vienne et consultable sur le site internet de la Préfecture de la Haute- Vienne ([www.haute-vienne.gouv.fr](http://www.haute-vienne.gouv.fr), rubrique « Publications » « Recueil des actes administratifs » « Département de la Haute-Vienne »).

Le Préfet,  
Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,



Gérard JOUBERT